

Comment reconnaître une banque véritablement alternative, éthique et d'utilité publique

lundi 26 mars 2018, par [KNAEBEL Rachel](#) (Date de rédaction antérieure : 5 janvier 2016).

C'est le moment de changer de banque : des banques éthiques émergent partout en Europe. Mais comment s'y retrouver ? Si en France, trois des cinq plus grandes banques sont coopératives, cela ne les a pas empêchées de tremper dans la finance spéculative et toxique, au même titre que les banques d'affaires classiques. Heureusement, une nouvelle forme de banque coopérative fait son chemin. Avec un fonctionnement réellement démocratique et des financements socialement utiles, la Nef et le Crédit coopératif contribuent à modifier le paysage bancaire hexagonal. Cette dynamique pourra-t-elle changer le visage de la finance ? Enquête.

C'est la crise financière qui a tout déclenché. « *La réflexion a commencé, en 2009, quand nous avons senti qu'il n'y aurait pas de réelle réponse à la crise. Alors nous nous sommes dit : "essayons nous-mêmes"* », raconte Marc Bontemps, co-initiateur du projet de nouvelle banque coopérative belge, New B. « *Les 40 000 premiers coopérateurs sont arrivés en quelques mois seulement.* » Aujourd'hui, New B réunit près de 49 000 citoyens sociétaires, plus de 130 ONG et associations et plus de deux millions d'euros de souscriptions. Elle compte lancer très bientôt un premier produit bancaire pour ses futurs clients : une carte de paiement durable.

La finance éthique, solidaire et écologique connaît une nouvelle dynamique depuis la crise financière de 2008, et pas uniquement en Belgique. En Croatie, pays de quatre millions d'habitants, entré dans l'Union européenne il y a trois ans, un projet de nouvelle banque coopérative et éthique est aussi en train de voir le jour. « *Le but est de créer une banque qui soit entre les mains des Croates et de renforcer l'inclusion de la population dans la gouvernance bancaire* », rapporte Magdalena Jelić, porte-parole de Ebanka. Créée en 2014, cette coopérative croate pour une finance éthique annonce avoir réuni plus de 70 millions de kunas croates (9 millions d'euros). Elle vient d'envoyer une première demande d'agrément à la banque centrale croate.

Des banques éthiques dans toute l'Europe

À un millier de kilomètres de là, en Allemagne, la banque coopérative écologique et sociale GLS, née dans les années 1970, compte 40 000 sociétaires, 200 000 clients, et revendique 2 000 nouveaux clients chaque mois. En 2014, elle a attribué 1,9 milliard de prêts, dont 600 millions à des projets de production d'énergie renouvelable. Des banques éthiques de ce type existent un peu partout en Europe : Banca Etica (Italie), Triodos (Pays-Bas), Merkur (Danemark), Ekobanken (Suède)... Ces banques sont réunies au sein de la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives, la Febea.

En France, le Crédit coopératif, première banque de financement de l'économie sociale et solidaire (ESS), compte plus de 320 000 clients et 44 500 sociétaires. La Nef, coopérative financière créée en

1988, attire près de 36 000 sociétaires et s'approche de plus en plus de son objectif : devenir une véritable banque de plein exercice [1]. Pendant longtemps, les clients de cette petite société financière ne pouvaient y avoir que des placements à terme de plus de deux ans. Pour les comptes chèques (aussi appelés comptes à vue ou encore comptes courants) et les livrets d'épargne, la Nef passe alors par un partenariat avec le Crédit coopératif. Depuis avril 2015, elle est autorisée à ouvrir des livrets d'épargne et des comptes à vue pour les clients professionnels. Ceux-ci doivent être mis en place rapidement. « *L'objectif suivant, c'est de proposer des comptes courants aux particuliers d'ici 2018* », indique Nicolas Morand, conseiller à la Nef.

Des banques démocratiques, solidaires, d'utilité publique, transparentes

Le modèle de la banque coopérative n'est pas nouveau, puisqu'il en existe dans le monde entier depuis le XIX^e siècle. Du point de vue juridique, le statut dit « coopératif » signifie simplement que la banque appartient à ses sociétaires – citoyens, associations ou entreprises –, qui en ont acquis des parts. Et que la prise de décisions suit le principe « un sociétaire, une voix », quel que soit le nombre de parts acquises. Sur la forme, une banque coopérative n'est donc pas, en tant que telle, nécessairement plus éthique.

L'exemple des banques coopératives historiques françaises le prouvent. Trois des cinq plus grands groupes bancaires du pays, Crédit agricole, Banques populaires-Caisses d'Épargne (BPCE) et Crédit mutuel, sont des banques coopératives. Cela ne les a pas empêchées de développer des activités spéculatives avec leurs filiales de banques d'investissement, ni de financer les énergies polluantes [2] ou l'armement nucléaire (lire notre article « [Quand des banques de "l'économie sociale" financent la bombe atomique](#) »). Ni de vendre des produits financiers toxiques, voire de tremper dans des pratiques douteuses (lire notre article « [Évasion fiscale, fraudes et manipulations : découvrez le casier judiciaire de votre banque](#) »). Qu'est-ce qui différencie alors les nouvelles banques coopératives de ces grandes sœurs pas toujours recommandables ?

Financer l'agriculture biologique ou l'habitat écologique

C'est que ces banques-là se sont explicitement donné pour mission de contribuer à une finance solidaire, d'utilité publique, transparente et le plus souvent écologique. La Nef, dont l'acronyme signifie « *Nouvelle économie fraternelle* », s'est engagée à « *favoriser l'implication consciente des individus pour que l'argent contribue à une évolution sociale, en plaçant l'être humain au cœur d'une économie plus solidaire et fraternelle* » [3]. La banque, dont le siège social est à Vaulx-en-Velin, près de Lyon, s'est aussi dotée d'une charte des valeurs, qui précise par exemple que les fonds déposés à la Nef, réinvestis dans des crédits, sont utilisés pour des projets « *qui contribuent à un développement économique durable, dans un esprit de solidarité, dans les domaines culturel, écologique et social* ». Et que les ressources de la Nef proviennent en totalité de l'épargne et du capital de ses membres, sans aucun recours aux marchés financiers. Le Crédit coopératif s'est, de son côté, dédié au financement de l'économie sociale et solidaire.

Impossible pour la Nef ou le Crédit coopératif de participer directement au financement de projets d'extraction de charbon ou à la spéculation sur les matières premières dans le monde. En 2014, la Nef a débloqué 1,6 million d'euros de prêts pour l'agriculture biologique et biodynamique, et 620 000 euros pour l'habitat écologique. Le volet « écologie » des crédits de la Nef représente, à lui seul, deux tiers des 21,2 millions d'euros de crédits accordés l'année dernière. Le reste des prêts sont classés dans des volets « sociaux » (par exemple des crèches, des entreprises d'insertion, etc.) et « culturels » (écoles Montessori, librairies...). Et en toute transparence, car la Nef rend publics tous les prêts qu'elle accorde. Toujours en 2014, la Nef a ainsi prêté, 37 800 euros pour un élevage bovin bio avec transformation fromagère en Dordogne, 50 000 euros pour la création d'une microbrasserie artisanale bio dans les Côtes-d'Armor, 12 600 euros à la coopérative locale Énergie partagée en

Alsace pour une installation photovoltaïque [4].

Innovations financières et taxe sur les transactions

Au-delà de leur politique originale pour l'octroi de crédits, les banques éthiques françaises se sont aussi distinguées par les produits financiers qu'elles développent : les comptes à terme de la Nef, qui permettent de donner les intérêts du placement à une association partenaire (les Amis de la terre, Amnesty International...) ou à des projets d'énergies renouvelables ; les comptes courants Agir du Crédit coopératif, qui servent à financer l'ESS. Les comptes à terme de la Nef et les livrets d'épargne du Crédit coopératif bénéficient d'ailleurs du label « Finance solidaire » de Finansol, association qui a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance.

La finance éthique a même développé de véritables innovations bancaires. En 2011, le Crédit coopératif a ainsi mis en place une « taxe Tobin » maison : la contribution volontaire sur les transactions de change (CVTC). Soit une contribution de 0,01 % sur le montant des opérations de change, reversée ensuite à des acteurs du développement international. En trois ans, la contribution a produit environ 230 000 euros. Versée notamment à des projets d'énergies renouvelables, d'habitat passif et d'économie d'énergie en Inde, au Maroc et au Mali, cette contribution volontaire représente « *la seule véritable innovation financière de ces dernières années* », estime Nadine Richez-Battesti, maître de conférences en économie à l'université d'Aix-Marseille, spécialiste de l'ESS et des banques coopératives.

Des banquiers itinérants

Sur le terrain, la Nef a introduit en 2009 une autre forme d'innovation : le métier de banquier itinérant. « *L'idée, c'est de faire en sorte qu'une petite structure comme la Nef puisse à la fois s'ancrer sur le territoire, maintenir des sociétaires actifs, et entrer dans une dynamique de développement* », explique Béatrice Chauvin, première banquière itinérante de la Nef et auteure d'une thèse sur le sujet. C'est elle qui a lancé cette initiative, sur le modèle des banquiers ambulants de la Banca Etica italienne. Aujourd'hui, la Nef compte six banquiers itinérants implantés aux quatre coins de la France (Caen, Lille, Forcalquier, Marseille, Bordeaux et Strasbourg).

« *Les banquiers itinérants sont comme des animateurs de territoire. Ils rendent possible une prise de contact avec les sociétaires. Sur mon territoire, j'ai par exemple mis en place une permanence et des apéros-débats dans un café coopératif que la Nef avait financé, décrit Béatrice Chauvin. Les banquiers itinérants arpentent le territoire pour faire remonter des affaires. Mais nous ne sommes pas dans le démarchage commercial classique. Nous créons des groupes de sociétaires bénévoles. Nous pouvons leur demander s'ils connaissent tel ou tel projet sur leur territoire.* »

Des sociétaires impliqués dans le fonctionnement de la banque

La Nef compte aujourd'hui une trentaine de ces groupes de sociétaires bénévoles, et une poignée d'autres sont en cours de création. « *Notre fonction est d'aller voir les porteurs de projets et de relayer, décrit Annick Proix, sociétaire à la Nef depuis 2003 et membre du groupe créé il y a quelques mois dans les Alpes-de-Haute-Provence. Nous sommes 280 sociétaires dans le département. Tout le monde n'est pas forcément au courant de ce qui se passe sur le terrain. Nous voulons montrer à nos sociétaires ce que devient leur argent. Les groupes locaux jouent aussi un rôle dans la démocratie interne de la Nef. « En préparation de l'assemblée générale, nous discutons des résolutions qui seront proposées. Nous suivons des formations* », explique Annick Proix. Des débats sont organisés avec les sociétaires. Par exemple, les livrets à court terme qui vont être lancés doivent-ils être ouverts à tous ou uniquement aux sociétaires ? Les groupes locaux débattent aussi des entreprises qui bénéficient de prêts, et des sociétaires siègent aussi au sein des comités

régionaux de crédit.

Au Crédit coopératif, seuls les sociétaires qui sont des personnes morales – c'est-à-dire des associations et entreprises de l'ESS – ont un droit de vote dans les assemblées générales. *« C'est pour protéger le modèle de la banque, explique Imad Thabet, responsable de la vie coopérative au Crédit coopératif. Pendant longtemps, le Crédit coopératif finançait exclusivement l'économie sociale et solidaire. Trois quarts de l'activité se font toujours avec l'ESS. Mais les particuliers sont évidemment invités aux assemblées générales, et nous avons créé un poste d'administrateur réservé aux sociétaires particuliers. »*

Comment être une banque éthique tout en étant « adossée » à un groupe ?

Dans les deux banques, un événement a fait bondir une partie des sociétaires : l'adossement, décidé en 2002, du Crédit coopératif à la BPCE. Un rapprochement qui concerne aussi la Nef, par ricochet, puisque la petite banque éthique est en partenariat avec le Crédit coopératif pour les comptes chèques et les livrets d'épargne qu'elle propose à ses clients. *« Les débats ont été houleux dans les deux banques »,* signale la chercheuse Nadine Richez-Battesti. Cet « adossement » doit permettre au Crédit coopératif de se refinancer au même taux que le grand groupe bancaire BPCE. *« Nous ne sommes pas une filiale de la BPCE, insiste Imad Thabet. C'est plutôt le contraire. Dans une coopérative, c'est la base des sociétaires qui détient les caisses locales, qui elles-mêmes détiennent la banque nationale. C'est le modèle des banques populaires. »* Le Crédit coopératif détient ainsi 1 % du capital de la BPCE.

Il n'empêche. Le lien entre les deux banques a de quoi refroidir les citoyens qui cherchent, dans le Crédit coopératif et la Nef, des banques alternatives totalement indépendantes des dérives de la finance. Comment, tout à la fois, être la banque de référence de l'économie sociale et solidaire et se retrouver adossée à un groupe bancaire dont la filiale d'investissements, Natixis, a été largement impliquée dans la crise de *subprimes* de 2008 ? Comment, tout à la fois, être une banque pionnière du financement de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables et se trouver liée, même par un intermédiaire, à un groupe qui a consacré 11 milliards d'euros aux énergies fossiles depuis 2009 [5] ? L'équation est difficile. La Nef veut la résoudre en devenant une banque de plein exercice dans les prochaines années. Ce qui rendrait de fait caduc le partenariat avec le Crédit coopératif.

La concentration fait obstacle aux banques alternatives

Le paradoxe tient en partie dans la concentration du monde bancaire. Tout particulièrement en France, où la loi de 1984 sur la banque universelle a favorisé le modèle des très grandes banques. Les cinq plus grandes banques de France, BNP, Société générale, Crédit agricole, BPCE et Crédit mutuel, contrôlent à elles seules 85 % du marché bancaire français [6]. *« Nous nous sommes retrouvés, au début des années 2000, à être la seule banque de taille moyenne dans le paysage bancaire français. Et comme nous faisons, comme toutes les banques, des prêts à long terme mais des dépôts à court terme, nous avons eu besoin de nous refinancer. Or, le coût de ce refinancement dépend de la taille de la banque. Le Crédit coopératif s'est alors retrouvé avec un coût de refinancement plus élevé que le taux de crédit accordé à ses clients »,* détaille Imad Thabet. Adossé aux réserves de la BCPE, le Crédit coopératif est considéré comme un acteur plus solide sur les marchés. Et profite de taux plus bas. *« Nous sommes entrés dans le groupe des Banques populaires pour profiter des mêmes taux de refinancement. Mais sur la base d'un protocole qui préserve l'autonomie du Crédit coopératif. »*

Est-il donc aujourd'hui impossible de voir se développer en France des banques alternatives comme l'allemande GLS, qui propose tous les services d'une banque de plein exercice, tout en restant totalement indépendante ? Ou comme le groupe néerlandais Triodos, né en 1980 et présent dans

cinq pays européens, qui finance l'ESS et propose des placements durables, le tout sans adossement à un autre groupe bancaire [7] ? « *Les réglementations européennes et internationales ne sont pas du tout adaptées aux banques coopératives, et rendent très difficile l'émergence d'un nouvel organe bancaire, explique Nadine Richez-Battesti. Déjà, elles ne reconnaissent pas les parts des sociétaires comme des fonds propres. Alors que le sociétariat, contrairement à l'actionnariat, est très stable. Les sociétaires ne reprennent presque jamais leur part.* »

Une analyse confirmée par Nicolas Morand, de la Nef : « *La réglementation n'est pas très adaptée pour nous, alors que notre capital est très solide. Notre principal risque est de faire le lien entre les épargnants et les emprunteurs sur une création d'activité dans des secteurs pour lesquels, au départ, nous n'avons pas de vision claire de leur réussite à venir – par exemple sur l'agriculture bio dans les débuts de la Nef, ou, aujourd'hui, sur l'habitat groupé.* »

Le développement des banques éthiques est-il en péril ? « *Le danger est que la régulation pousse à uniformiser* », craint Béatrice Chauvin. Tout en regardant du côté du système de banques scandinaves Jak : « *Lorsque des gens épargnent, cela donne droit à des points. Ensuite, il est possible d'emprunter sans taux d'intérêt, en payant juste les frais de fonctionnement. Et les personnes qui ont épargné mais n'ont pas besoin d'emprunter peuvent transmettre leurs points d'emprunts à d'autres.* » De quoi inspirer de nouvelles expériences de banques alternatives ? « *Je pense de toute façon que la solution se trouve dans les formes de proximité. Dans les territoires.* » Alors en 2016, on change de banque ?

Rachel Knaebel

Illustration : un billet de 60 milliards d'euros édité par l'association Attac pour incarner le montant de l'évasion fiscale réalisée en France avec le soutien direct ou indirect des grandes banques.

- Lire aussi : [Entrez dans le monde des banques françaises, là où la finance a un visage](#)
- [Spéculation, évasion fiscale, bonus des traders : observez en direct la démesure des banques et marchés financiers](#)

Rachel Knaebel

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Bastamag.net

<https://www.bastamag.net/Comment-reconnaitre-une-banque-veritablement-alternative-ethique-et-d-utilite>

Notes

[1] La Nef a été créée comme association en 1979, mais n'est devenue une société financière qu'en 1988.

[2] Voir nos articles [« Crédit agricole, la “banque verte” qui soutient les énergies sales et la destruction de montagnes »](#) et [« Victoire pour le climat : le Crédit agricole se détourne du charbon »](#)

[3] Dans le préambule aux [statuts](#) de la coopérative.

[4] La Nef et a aussi noué un [partenariat](#) avec l'association Énergie partagée pour financer des projets citoyens d'énergies renouvelables.

[5] Comme le rappelait une [étude](#) d'Oxfam et des Amis de la Terre début novembre.

[6] Sur le modèle de la banque universelle française, lire [notre article « Réforme bancaire : comment le gouvernement s'est écrasé devant le monde de la finance »](#).

[7] La banque Triodos n'est pas coopératif mais sous gouvernance d'une fondation.